ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

04/12/2019

N° E19000171 /13

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 25/11/2019, la lettre par laquelle le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière située au lieu dit "les Barmettes et Pont du Gay" sur les communes de Braux et de Saint-Benoît.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

Article 1er : M. Robert DANIEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à M. Robert DANIEL.

Fait à Marseille, le 04/12/2019

La Présidente,

Dominique BONMATI

ANNEXE 2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 27 décembre 2019

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques et du Droit de l'Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2019-361-001

portant ouverture d'une enquête publique unique concernant la carrière de roches massives au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » sur les communes de Braux et de Saint-Benoît pour la demande d'autorisation de renouvellement d'exploiter et la demande d'autorisation d'extension

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 modifiés et suivant, ses articles L. 512-1 modifiés et suivants, ses articles L. 181-1 et suivants ainsi que son article R. 181-39 ;

VU la loi n°2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n°2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmation et n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2018 modifiant les dispositions des arrêtés relatifs aux installations relevant des rubriques 2510, 2515, 2516 et 2517 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le 2° de l'article 15 de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007-58 du 15 janvier 2007 portant autorisation de renouvellement de la carrière en roches massives sur la commune de Braux au lieu dit « Les Barmettes et pont du Gay » ;

VU la demande du 23 février 2017 de la société Colas Midi Méditerranée – établissement Cozzi dont le siège social est situé à la Duranne – 345, rue Louis de Broglie – BP 200700 à Aix-en-Provence afin d'obtenir le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière de roches massives située au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » sur la commune de Braux et de Saint-Benoît ;

VU le dossier annexé à la demande et les mémoires de réponse apportés les 5 juin 2018 et 18 décembre 2018 complétant le dossier initialement déposé ;

VU l'étude d'impact produite dans le dossier d'enquête ;

VU les avis de la direction départementale des territoires du 29 août 2018 et 15 juillet 2019 ;

VU l'avis du service départemental d'incendie et de secours du 7 août 2018 ;

VU les avis de l'agence régionale de la santé des 21 août 2018, 30 janvier et 2 septembre 2019 ;

VU l'avis de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte-d'Azur du 23 août 2018 ;

VU l'avis de l'institut national de l'origine et de la qualité du 27 août 2018 ;

VU l'avis du Président du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence du 4 septembre 2018 ;

VU l'avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale rendu le 6 octobre 2019 ;

VU la décision n°E19000171/13 du 4 décembre 2019 de la présidente du tribunal administratif de Marseille désignant Monsieur Robert DANIEL, contrôleur divisionnaire des travaux publics à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique précitée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre ce projet aux formalités de l'enquête publique prescrites par les textes susvisés ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Il est procédé à une enquête publique sur la demande de la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi dont le siège social est situé à la Duranne – 345, rue Louis de Broglie – BP 20070 à Aix-en-Provence en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension de la carrière de roches massives située au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » sur les communes de Braux et de Saint-Benoît ainsi que l'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

ARTICLE 2

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Robert DANIEL, contrôleur divisionnaire des travaux public à la retraite.

Le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

Il siégera à la mairie de Braux et à la mairie de Saint-Benoît où toutes les observations pourront lui être adressées par écrit.

ARTICLE 3

Cette demande est sollicitée pour une durée de 30 ans. La surface sollicitée pour exploiter cette carrière est de 6,93 hectares (ha) avec un périmètre d'extraction de 4,31 ha. La demande d'extension de cette carrière est d'une surface de 3 hectares. Une partie de la surface autorisée initialement (2,56 ha) sera rétrocédée. Le tonnage d'extraction moyen projeté est de 77 000t/an et de 97 000t/an au maximum.

Ces projets sont répertoriés dans la nomenclature au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2510-1 : exploitation de carrières (autorisation) et sous la rubrique 2517-1 : station de transit de matériaux minéraux (enregistrement).

Toute information peut être sollicitée auprès de Monsieur Groizeleau – directeur adjoint environnement de la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi à l'adresse gwenael.groizeleau@colas.mm.com ou au 06.60.35.40.39.

ARTICLE 4
L'enquête publique est ouverte pendant 31 jours consécutifs, du lundi 20 janvier au mercredi 19 février 2020 inclus, sur le territoire des communes de Braux et de Saint-Benoît, sièges de cette enquête publique.

ARTICLE 5
Un avis publié en caractères apparents annonçant cette enquête est affiché au moins quinze jours avant son ouverture, soit au plus tard le samedi 4 janvier 2020 et pendant toute la durée de celle-ci, aux frais du demandeur, par les soins des maires des communes de Braux et de Saint-Benoît dans les lieux habituels d'affichage des communes.

Le périmètre dans lequel l'avis au public est affiché comprend également les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'installation peut être la source et qui correspond au rayon d'affichage de 3 kms fixé à la rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées. Ce même avis sera affiché en mairie d'Annot, d'Ubraye et d'Entrevaux.

Il est justifié de l'accomplissement de cette mesure de publicité par une attestation des maires adressée au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement à l'issue de l'enquête publique.

La société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi est chargée de la publication sur les lieux prévus pour la réalisation du projet dans les mêmes conditions de délai et de durée.
En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, l'avis sus-mentionné et portant les indications mentionnées à l'article R.123-9 dudit code sera affiché selon les modalités ci-dessous.
Les affiches mises en place par les mairies de Braux et de Saint-Benoît et par la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi sur le site de l'opération mesurent au moins 42 × 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras, majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune. Les avis sont visibles et lisibles à partir de la voie publique.

Un avis est également inséré par le préfet des Alpes-de-Haute-Provence, aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux diffusés dans le département des Alpes-de-Haute-Provence :
- une première fois, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête soit au plus tard le 4 janvier 2020 :
- une deuxième fois dans les huit premiers jours de l'enquête, soit entre le 20 janvier et le 28 janvier 2020 inclus.

Les informations relatives à l'enquête publique sont mises en ligne sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Braux et publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Saint-Benoît.

ARTICLE 6
Les pièces du dossier sont déposées en mairie de Braux, de Saint-Benoît, d'Annot, d'Ubraye et d'Entrevaux pendant la durée de l'enquête publique.

Pendant ce délai, les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance :
- à la mairie de Braux : les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h ;
- à la mairie de Saint-Benoît : les lundis et mercredis de 8h30 à 16h ;

- à la maire d'Annot : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h ;
- à la mairie d'Ubraye : les lundis, mardis et jeudis de 9h30 à 15h30 ;
- à la mairie d'Entrevaux : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

ARTICLE 7

Dans le même temps, des registres d'enquête à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur sont déposés en mairie de Braux, de Saint-Benoît, d'Annot, d'Ubraye et d'Entrevaux pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et propositions.
Il est également possible de les adresser par écrit, dans le même délai, à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Braux (place de la mairie 04240 Braux) ou à la mairie de Saint-Benoît (le bourg 04240 Saint-Benoît) ou encore à l'adresse suivante pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

Toute personne pourra consulter ces observations sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique : publications/enquêtes publiques/liste de communes/commune de Braux ou publications/enquêtes publiques/liste de communes/commune de Saint-Benoît.

Monsieur Robert DANIEL, commissaire enquêteur, sera présent afin de recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :

à la mairie de Braux :
- lundi 20 janvier 2020 de 9h à 12h
- jeudi 6 février 2020 de 9h à 12h

à la mairie de Saint-Benoît :
- mercredi 29 janvier 2020 de 9h à 12h
- mercredi 19 février 2020 de 13h à 16h

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique, des observations du public, sur support papier et à ses frais auprès du préfet dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique publications/ enquêtes publiques/commune de Braux ou publications/ enquêtes publiques/commune de Saint-Benoît. Par ailleurs, un accès dématérialisé gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

ARTICLE 8

Pendant l'enquête publique, si la personne responsable du projet estime nécessaire d'apporter à celui-ci des modifications substantielles, le préfet peut, après avoir entendu le commissaire enquêteur, suspendre l'enquête pendant une durée maximale de six mois. Cette possibilité de suspension ne peut être utilisée qu'une seule fois.

Pendant ce délai, le nouveau projet, accompagné de l'étude d'impact et du rapport environnemental intégrant ces modifications, est transmis pour avis à l'autorité environnementale, en l'espèce la mission régionale de l'autorité environnementale PACA. A l'issue de ce délai et après que le public a été informé des modifications apportées dans les conditions définies à l'article L.123-10 du code de l'environnement, l'enquête est prolongée d'une durée d'au moins trente jours.

ARTICLE 9
Par décision motivée, le commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échanges avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

ARTICLE 10
A l'expiration du délai fixé à l'article 4, les registres d'enquête déposés en mairie de Braux et de Saint-Benoît sont clos et signés par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontre le responsable du projet et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire des observations.

ARTICLE 11
Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.
Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet.
Le commissaire enquêteur consigne dans une présentation séparée ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.
Le commissaire enquêteur transmet au préfet les registres et pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Marseille.

Dès réception, la copie de ce rapport et des conclusions est adressée :
- aux mairies de Braux, de Saint-Benoît, d'Annot, d'Ubraye et d'Entrevaux pour mise à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique ;
- à la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique publications/enquêtes publiques/commune de Braux et publications/enquêtes publiques/commune de Saint-Benoît dès leur réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance en mairie ou au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

ARTICLE 12
Au vu des conclusions du commissaire enquêteur, la personne responsable du projet peut, si elle estime souhaitable, apporter à celui-ci des changements qui en modifient l'économie générale et demander au préfet d'ouvrir une enquête complémentaire portant sur les avantages et inconvénients de ces modifications pour le projet et pour l'environnement.
Dans le cas d'une enquête publique complémentaire, conduite selon les dispositions de l'article R.123-23 du code de l'environnement, le point de départ du délai qui s'impose au préfet pour prendre sa décision après clôture de l'enquête est reporté à la date de clôture de la seconde enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête publique complémentaire, le nouveau projet accompagné de l'étude d'impact et du rapport environnemental intégrant ces modifications, est transmis pour avis à l'autorité environnementale, la mission régionale de l'autorité environnementale PACA.

ARTICLE 13
Les conseils municipaux des communes de Braux, de Saint-Benoît, d'Annot, d'Ubraye et d'Entrevaux sont appelés à formuler leur avis sur la présente demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête publique, ainsi que le conseil communautaire de la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon – Sources de lumière.
Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête publique.

ARTICLE 14
Cette enquête publique a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations afin de permettre au préfet des Alpes-de-Haute-Provence de disposer de tous les éléments nécessaires à son information avant de statuer par voie d'arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation d'exploitation et d'extension de la carrière située au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » déposée par la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi ainsi que sur la demande d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

La note de présentation non technique du projet et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis à la formation spécialisée des carrières de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, conformément à l'article R. 181-39 du code de l'environnement.

ARTICLE 15
Le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Maires des communes de Braux, de Saint-Benoît, d'Annot, d'Ubraye et d'Entrevaux et le Commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi.

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Amaury DECLUDT

ANNEXE 3

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 03/01/2020

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

Particuliers passez votre annonce et payez par CB
04.93.18.79.00

GARDES A DOMICILE

DAME avec expérience, sérieuse, ponctuelle, cherche garde de personnes âgées. Jour, nuit ou week-end. Secteur 06, Monaco. Tél.06.32.18.33.

URGENT - FEMME 58 ans cherche emploi temps complet, garde de personnes âgées, famille avec enfants. Etudie toutes propositions sérieuses. Tél. 06.78.85.64.15

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée, dynamique, avec permis B, cherche place nourrie logée, dans le 06, 83 et Monaco. Tél :06.34.44.72.67.

DAME expérimentée, rédactrice, véhiculée, cherche emploi garde à domicile : enfants, personnes valides ou malades ou personnes âgées. Jour et/ou nuit. Secteur Nice et environs. Tél.06.87.08.54.87.

JARDINAGE, SÉCURITÉ

Monsieur avec nécessaires rédactrices contrôlées, cherche emploi de gardien de ville (jardin, piscine, peinture, etc...). Logé et rémunéré. Sur Alpes Maritimes. Tél : 06.41.42.06.58.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

J.H. Portugais, sérieux, travailleur, nettoyeur, effectue tous travaux peinture (volets, grilles, portails, bâtiments, rénovation de murs, réservoirs de piscines anciens). Tous secteurs. Tél.07.88.38.35.52.

SANTÉ, SOCIAL

FAMILLE D'ACCUEIL pour personnes âgées, disponibilité pour un couple ou personne seule dans ville, centre ou périphérie à Pyrénées. Agrément Conseil Général. N°2015-305. Tél : 06.30.18.03.48.

Autos

OCCASIONS (achat)

ACHAT IMMEDIAT Tous véhicules récents. CANNES AUTO PARK 227 Avenue Francis Tonner 06400 Cannes. Tél. 04.93.48.91.48 / 06.25.27.06.09. www.cannesautomobiles.com

ACHAT IMMEDIAT TERLA ET TOUS VEHICULES ELECTRIQUES DEPUIS 23 ANS VILLENEUVE AUTO 5N7 TEL. 04.92.02.02.02. www.villeneuveauto.fr

URGENT ! ACHETE tous véhicules au meilleur prix, paiement immédiat. LEV AUTO 22, Boulevard Carlone 06200 Nice. Tél. 06.44.93.86.36.

CHRYSLER

CHRYSLER GRAND VOYAGER, Cyrillus, diesel, 12/2010, 179.000km, bleu foncé métal, toujours entretenue par concessionnaire. 7.800€. PARTICULIER Tél.06.07.93.30.27 ou 06.07.93.51.81.

MERCEDES

Mercedes-Benz — MONACO —
Tél. +377 92 05 00 94
MONACO-OCCASIONS.COM
Plus de 200 véhicules d'occasions toutes marques sur notre site

Motos

SCOOTERS

Vespa LXV 125 ie, état neuf, 2.800 kms, beige, selle cuir, top case original + magnétique type rétro, parfait état, toujours en garage. Visible Monaco Prix: 2.800€ PARTICULIER. Tél: 06.45.77.59.19

nice-matin
UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES
VIE DES SOCIÉTÉS
www.clic-legales.com
MARCHÉS PUBLICS
www.nicematinmarchespublics.com
AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Annonces légales

▽ Avis d'Enquêtes

MAIRIE DE CANNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Premier Avis

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DES ENSEIGNES ET PRE ENSEIGNES

Par arrêté municipal n° 19/8032, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Règlement Local de la Publicité, des Enseignes et Pré enseignes approuvé le 19 janvier 2004 et applicable par arrêté municipal du 20 avril 2004

Monsieur Wally FIARD a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Nice.

L'enquête se déroulera du lundi 20 janvier 2020 au vendredi 21 février 2020 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Le projet de R.L.P révisé repose principalement sur deux ambitions :

défendre la qualité de vie des habitants et l'identité de Cannes, ville provençale, en préservant et protégeant ses espaces naturels et bâtis remarquables;

assurer la prospérité d'une ville à taille humaine ouverte sur le monde, tournée vers la nouveauté, l'innovation et la créativité.

La révision du R.L.P. s'est appuyée sur les orientations générales ci-après :

diminution de l'impact visuel de la publicité sur le territoire communal en réduisant la densité publicitaire, les zones autorisant la publicité, et le format de ces dispositifs;

renforcement de la protection des sites classés ;

valorisation de la qualité architecturale des bâtiments par l'installation d'enseignes de qualité;

soutien de l'activité événementielle et touristique internationale de Cannes;

accompagnement de la dynamique économique de certains secteurs avec le maintien de la publicité dans la zone d'activité commerciale de La Bocca et sur les grands axes de circulation.

Le dossier de la révision du Règlement Local de Publicité (R.L.P) et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Direction du Développement Territorial à CANNES, 3, rue des Fauvettes, pendant une durée de trente et un (31) jours, du lundi 20 janvier 2020 à 9H00 au vendredi 21 février 2020 à 17H00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place en version papier, en s'adressant à M. HINZDO ou Mme LAMBERT ou sur le site Internet de la Ville de Cannes - http://www.cannes.com/fr/mairie/renseignements-e-services-et-demarches-administratives/concertations-et-enquetes-publiques/avis-de-concertation-et-d-enquete-publique/avis-de-concertation-publique-revision-du-plan-local-de-publicite-des-enseignes-et-pre-enseignes-rlp.html et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou sur la boîte aux lettres électronique «revisionrlp@ville-cannes.fr », ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur de la révision du Règlement Local de la Publicité, des Enseignes et pré enseignes

Siège : Mairie de Cannes - Direction Développement Territorial
CS 30140- 06414 CANNES
Tél : 04 97 06 48 58

Les observations, quelles que soient les modalités de recueil, devront impérativement parvenir au Commissaire Enquêteur avant la date de clôture de l'enquête, fixée au vendredi 21 février 2020 à 17h00.

Pour y recevoir en personne les observations du public, le Commissaire Enquêteur recevra à la Direction du Développement Territorial 3 rue des Fauvettes le lundi 20 janvier de 9h00 à 12h30, le mercredi 5 février de 9h00 à 12h30 et le vendredi 21 février de 14h00 à 17h00.

Son rapport et ses conclusions motivées, transmis à Monsieur le Maire, seront tenus à la disposition du public à la Direction Développement Territorial aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site Internet de la ville durant une année minimum. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 Juillet 1978.

Au terme de l'enquête publique et après la remise de son rapport par le commissaire enquêteur, le projet de R.L.P révisé éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du Commissaire Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

RENDEZ-VOUS
tous les mardis
pour votre supplément
l'immobilier
GROUPE
nice-matin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE DIGNE-LES-BAINS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique relative à une demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » sur les communes de Braux et Saint-Benoît

Une enquête publique est ouverte du lundi 20 janvier au mercredi 19 février 2020 inclus sur le territoire des communes de Braux et de Saint-Benoît pour le demande présentée par la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi, visant à autoriser le renouvellement et l'extension d'exploiter la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » ainsi que l'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

Cette demande est sollicitée pour une durée de 30 ans à raison d'une production moyenne et maximale respectivement de 77 000 tonnes et 97 000 tonnes par an. La surface sollicitée pour exploiter cette carrière est de 6,93 hectares (ha) avec un périmètre d'extraction de 4,31 ha. La demande d'extension de cette carrière est d'une surface de 3 hectares. Une partie de la surface autorisée initialement (2,56 ha) sera rétrocédée. Ces installations sont répertoriées dans la nomenclature des installations classées sous le régime de l'enregistrement, rubrique 2517-1 : station de transit de matériaux minéraux.

Toutes informations peuvent être sollicitées auprès de M. Grolzeleau – directeur adjoint environnement de la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi à l'adresse gwenael.grolzeleau@colas.mma.com ou au 06.80.35.40.39.

Les pièces du dossier sont mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat du département des Alpes-de-Haute-Provence :

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Braux et commune de Saint-Benoît. Un exemplaire papier de ce dossier d'enquête peut également être consulté :

- à la mairie de Braux : les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h ;
- à la mairie de Saint-Benoît : les lundis et mercredis de 8h30 à 16h ;
- à la mairie d'Annot : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h ;
- à la mairie d'Ubraye : les lundis, mardis et de jeudis de 9h30 à 15h30 ;
- à la mairie d'Entrevaux : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et le mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Dans le même temps, des registres d'enquête, à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés aux mairies précitées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et propositions. Ces données peuvent être adressées par écrit, à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Braux (place de la mairie 04240 Braux) ou à la mairie de Saint-Benoît (le bourg 04240 Saint-Benoît) ou encore à l'adresse pref-lope@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

Toute personne pourra consulter les observations dématérialisées sur le site Internet des services de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet : publications/enquêtes publiques/liste de communes/commune de Braux et commune de Saint-Benoît.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

M. Robert DANIEL, contrôleur divisionnaire des travaux publics à la retraite, désigné par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Marseille, en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie de Braux et de Saint-Benoît et recevra les observations écrites ou orales du public selon les modalités suivantes :

à la mairie de Braux :
- lundi 20 janvier 2020 de 9h à 12h
- jeudi 6 février 2020 de 9h à 12h

à la mairie de Saint-Benoît :
- mercredi 29 janvier 2020 de 9h à 12h
- mercredi 19 février 2020 de 13h à 16h

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et pendant un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement et sur le site Internet des services de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet publications/enquêtes publiques/liste de communes/commune de Braux et de Saint-Benoît ainsi qu'en mairie de Braux et de Saint-Benoît.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral portant autorisation ou refus de l'autorisation d'exploitation, d'extension et d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Grasse

1ER AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Projet de réorganisation de la circulation au carrefour des RD 2562 et 609 secteur La Halte

Le Préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé, sur le territoire de la commune de Grasse, selon l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 à :

- une enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique (DUP) relative au projet de réorganisation de la circulation au carrefour des RD 2562 et 609 secteur La Halte sur le territoire de la commune de Grasse,
- une enquête parcellaire conjointe relative à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Les pièces des dossiers, ainsi que les deux registres d'enquêtes (registre A de DUP et registre B parcellaire) seront déposés à la mairie annexe de Saint-Jacques (place Frédéric-Mistral 06131 Grasse) : du lundi 20 janvier au vendredi 7 février 2020 inclus soit 19 jours afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.

Pendant toute la durée des enquêtes, des observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, à la mairie annexe de Saint-Jacques (place Frédéric-Mistral 06131 Grasse) ou adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie annexe de Saint-Jacques, avant les date et heure de clôture de l'enquête, soit le 7 février à 16h30. Ces observations seront annexées aux registres d'enquêtes.

Mme Marie-Claude CHAMBOREDON, docteur en sociologie, consultante en retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter ces enquêtes, recevra les observations du public, à la mairie annexe de Saint-Jacques, les :

- lundi 20 janvier 2020 de 9h à 12h,
- jeudi 30 janvier 2020 de 9h à 12h,
- vendredi 7 février 2020 de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois, à compter de la date d'expiration de l'enquête, pour remettre son rapport et ses conclusions sur l'utilité publique du projet, au Préfet des Alpes-Maritimes, dont une copie sera déposée et pourra être consultée, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes et à la Mairie de Grasse (place du Petit Puy 06131 Grasse), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être demandés à la Préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité - bureau des affaires juridiques et de la légalité) et être consultés sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes (http://www.alpesmaritimes. gouv.fr- rubrique - publications/enquêtes publiques 2020) pendant les mêmes conditions de délai.

Le Préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour, à l'issue des enquêtes publiques, déclarer l'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire, en Mairie de Grasse, est faite aux propriétaires intéressés, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, par l'expropriant.

A l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur communiquera au Préfet des Alpes-Maritimes, le procès-verbal de la consultation et ses conclusions motivées sur l'emprise des parcelles concernées.

Publicité collective

En exécution des articles L311-2 et L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le public est informé que :

« LES PERSONNES INTERESSEES AUTRES QUE LE PROPRIETAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTHEOSE, D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT REQUAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAITRE A L'EXPROPRIANT, DANS UN DELAI D'UN MOIS , A DEFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRECITES, DECHUES DE TOUS DROITS A L'INDEMNITE »

Fait à Nice, le 19 décembre 2019
Pour le Préfet, la Secrétaire générale
Signé : Françoise TAHERI

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces legales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 21/01/2020

Particuliers passez votre annonce et payez par
04.93.18.70.00

Demandes d'emploi

GARDES A DOMICILE

FEMME 58 ans, sérieuse, véhiculée, dynamique, cherche emploi temps partiel AIDE A LA PERSONNE auprès de personnes âgées, 14 ans d'expérience et références, secteur de Antibes à Cannes. Tél.07.55.82.66.86.

JEUNE DAME dynamique, honnête et ponctuelle, propose de garder personne âgée, de nuits, avec ou sans préparation de repas, secteur nord 15km de cannes. Pas sérieux s'abstenir. Tél. 06.23.36.50.67

AUXILIAIRE DE VIE - AIDE A DOMICILE, libérale DPE, bilingue français/italien, diplômée mais de musique et bonne arts, cherche poste dans une maison privée, pour garder personnes âgées, logement de fonction, temps complet, jours et nuits, salaire CESU, Disponible immédiatement
Tél. 06.34.21.77.48.

HOMME 54 ans, avec sérieuses références contrôlables dans la maison social, recherche un poste de garde malade ou homme de compagnie. 24h/24, véhiculé. Tél. 06.67.72.96.80
Pas sérieux s'abstenir

FEMME sérieuse, cherche garde d'personnes âgée de jour, ou ménage ou repassage, sur Nice. Tél 06.89.50.57.04

AUXILIAIRE DE VIE, sérieuse, cherche emploi auprès de personnes âgées, 15 ans d'expérience à domicile et en maison de retraite. Disponible de suite. Secteur de NICE à MONACO. TEL. 06.58.88.00.24

DAME minutieuse, sérieuse, cherche à garder personnes âgées, voyages, nuits, week-ends, semaine, ou plus de deux de campagne, expérience secteur médical et Monaco, véhiculée. Tél : 06.27.32.80.48.

DAME cherche emploi aide à personnes agées pour courses, déplacements à Tcelon. Tél 04.89.95.67.39.

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

COUPLE parfaite tenue, sérieux, expérimenté cherche emploi gardien de propriété à Cannes, Monaco, excellente présentation et éducation.
PARTICULIER : Tél. 06 95.33.43.39

HOMME 32 ans, cherche emploi, aide personnes âgées, gardiennage, sérieux et expérimenté, anglais et italien courant, secteur Monaco. PARTICULIER : Tél. 07.52.10.57.22

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

BATIMENTS. Si travaux immédiats prix modérés. Patrie et grande maçonnerie, carrelage, électricité, peinture, enduit, etc... Disposes tous matériels (Portugais 48 ans d'expérience). NICE TEL. 07.53.88.79.88

MACON polyvalent, carrelage, dallage, tailleur de pierre, avec matériel, tous travaux de rénovation, réalisation de murs en gabion, murs de soutènement en béton et pierres, terrassement. Etudie toutes propositions particulier ou entreprise. Tél : 06.50.61.70.23. ou 06.95.85.22.65.

J.H. Portugais, sérieux, travailleur, minutieux, effectue tous travaux peinture intérieur, grilles, portails, béton ciré, ralissage de murs, rénovation de parquets anciens). Tous secteurs. Tél.07.88.28.86.52.

MACON carreleur cherche chez particulier ou autre : Constructions, rénovation, murs en pierre, carrelage, dallage, enduit, façades, peinture, plomberie, électricité.
Tél : 06.57.88.88.95.

JARDINIER sérieux, efficace, pour un beau jardin ou une belle terrasse, à votre service pour remise en état, taille d'arbres et haies. Travail soigné. Tél. 06.03.61.48.59

MACON 20 ans d'expérience cherche emploi à la tâche, murs en pierres sèches, département 06 +Grasse, véhicule avec outillage, disponible de nuits, semaines décomptés. Tél.06.41.50.27.35.

MACON qualifié avec expérience et matériel, cherche travaux de maçonnerie, carrelage, enduit, revêtement de façade, peinture intérieur et extérieur, étanchéité, nettoyage sur Nice et Monaco Tél 06.18.48.38.86

MACON OGALIRE, maçonnerie, enduit, rénovation, murs en pierre, cherche emploi chez particulier. Permis et véhicule.
Tél. : 06.85.58.87.57.

RESTAURATION, HÔTELLERIE

GOUVERNANT / GENERAL diplômé école hôtelière, longue expérience, solides références, parle anglais, italien, allemand, français, cherche emploi exclusif, plein temps ou saisonnier. Tél.07.66.77.86.88.

CHEF DE CUISINE expérimenté, HACCP, cherche poste sur Nice le midi du lundi au vendredi. Etudie toutes offres. Tél.06.18.28.15.07.

RESTAURATION, HÔTELLERIE

CUISINIER, motivé, cherche emploi sur Nice et environs, à temps plein, extra, CDD ou CDI, bonne expérience et connaissances. Tél. : 06.34.79.50.77

BARMAN CHEF DE RANG professionnel recherche poste responsabilité/bar dans brasserie-bar-pub. CDI bienvenue extra, disponible rapidement. Secteur Cannes, Nice, Monaco. Sébastien Tél.06.08.12.28.53

AFFAIRES D'OR
ACHAT OR
Au plus haut cours
PAIEMENT COMPTANT
04.93.85.35.00
CAB SEULE ADRESSE
64 rue Giofredo - NICE

« NICE-MATIN »
Président - Directeur de la publication : Jean-Marc Pastorino

Directeur des rédactions : Denis Carreaux

Personnes physiques ou morales détenant au moins 10 % du capital : S.C.I.C. Nice-Matin et la Société Avenir Développement

Siège social et imprimerie : Société par actions simplifiées Groupe Nice-Matin Capital 4.848.001,00 € 214, boulevard de Mercantour 06290 Nice Cedex 3 Tél. 04.93.18.28.38

Dépôt légal à parution CPPAP 0420 C 86666 ISSN 0224-5477

Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100 % pour Usine de UPM - 80% pour Usine Norske. Papiers certifiés PEFC. Prix de 0.004 kgq à 0.010 kgq.

Supplément immobilier de 12 pages

Abonnement : N'Cristal 09 08 32 83 83
6 mois .. 210 € (7 j)
12 mois .. 419 € (7 j)

TIRAGE PRÉCÉDENT : Groupe Nice-Matin : 84.386

« NICE-MATIN » adhère au APP Autorité de régulation professionnelle de la publicité 23, rue Théodore-Vauquelin - 75116 Paris

19-31-3488

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite »

Avis d'Enquêtes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique relative à une demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » sur les communes de Braux et Saint-Benoît

Une enquête publique est ouverte du lundi 20 janvier au mercredi 19 février 2020 inclus sur le territoire des communes de Braux et de Saint-Benoît pour la demande présentée par la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi, visant à autoriser le renouvellement et l'extension d'exploiter la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » ainsi que l'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

Cette demande est sollicitée pour une durée de 30 ans à raison d'une production moyenne et maximale respectivement de 77 000 tonnes et 97 000 tonnes par an. La surface sollicitée pour exploiter cette carrière est de 5,83 hectares (ha) avec un périmètre d'extraction de 4,31 ha. La demande d'extension de cette carrière est d'une surface de 3 hectares. Une partie de la surface autorisée initialement (2,56 ha) sera réaménagée. Ces installations sont répertoriées dans la nomenclature des installations classées sous le régime de l'autorisation, rubrique 2510-1 : exploitation d'une carrière et sous le régime de l'enregistrement, rubrique 2517-1 : station de transit de matériaux minéraux.

Toutes informations peuvent être sollicitées auprès de M. Grizeleau – directeur adjoint environnement de la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi à l'adresse gwenael.grizeleau@colas.mm.com ou au 06.80.35.40.39.

Les pièces du dossier sont mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat du département des Alpes-de-Haute-Provence :
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/rubrique publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Braux et commune de Saint-Benoît. Un exemplaire papier de ce dossier d'enquête peut également être consulté :
- à la mairie de Braux : les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h ;
- à la mairie de Saint-Benoît : les lundis et mercredis de 8h30 à 16h ;
- à la mairie d'Annot : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h ;
- à la mairie d'Ubraye : les lundis, mardis et de jeudis de 9h30 à 15h30 ;
- à la mairie d'Entrevaux : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Dans le même temps, des registres d'enquête, à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés aux mairies précitées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et propositions. Ces données peuvent être adressées par écrit, à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Braux (place de la mairie 04240 Braux) ou à la mairie de Saint-Benoît (le bourg 04240 Saint-Benoît) ou encore à l'adresse pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

Toute personne pourra consulter les observations dématérialisées sur le site internet des services de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet : publications/enquêtes publiques/liste de communes/commune de Braux et commune de Saint-Benoît.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

M. Robert DANIEL, contrôleur divisionnaire des travaux publics à la retraite, désigné par Madame la Présidente du tribunal administratif de Marseille, en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie de Braux et de Saint-Benoît et recevra les observations écrites ou orales du public selon les modalités suivantes :

à la mairie de Braux :
- lundi 20 janvier 2020 de 9h à 12h
- jeudi 6 février 2020 de 9h à 12h

à la mairie de Saint-Benoît :
- mercredi 29 janvier 2020 de 9h à 12h
- mercredi 19 février 2020 de 13h à 16h

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et pendant un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement et sur le site Internet des services de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet publication/enquêtes publiques/liste de communes/commune de Braux et de Saint-Benoît ainsi qu'en mairie de Braux et de Saint-Benoît.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral portant autorisation ou refus de l'autorisation d'exploitation, d'extension et d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

Cessation de Garantie

AVIS

Par suite de la dissolution de S.A.S. MS IMMO, 106, avenue Général-Leclerc La Laurentin, 06700 Saint-Laurent-du-Var, SIREN : 835246556.

La garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.CA.P." 26, avenue de Suffren, Paris XV°, pour les opérations de :

Gestion immobilière transactions sur immeubles et fonds de commerce non détention de fonds, visées par la loi du 2 janvier 1970, cesseront trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.P. dans les trois mois de cette insertion sous la référence JF / SP. 31 581.

Appels d'offres

Avis d'Appels

ERILIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SA HLM ERILIA

M. Frédéric LAVERGNE - Directeur Général, 72, bis rue Perrin-Solliers BP 13251, 13291 Marseille - 06
Tél : 04.91.18.45.45
Référence acheteur : 2020000011625000010
L'avis implique un marché public.
Objet : Construction de 83 logements.
Procédure : Procédure adaptée.

Forme du marché :
Prestation divisée en lots : Non.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
40% - Valeur technique de l'offre.
60% - Prix.
Remise des offres : 7 février 2020 à 18 heures au plus tard.
Envoi à la publication le : 17 janvier 2020.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.erilia.fr

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

nice-matin
UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES
VIE DES SOCIÉTÉS
www.cfc-legales.com
MARCHÉS PUBLICS
www.nicematinmarchespublics.com
AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail
Tel 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

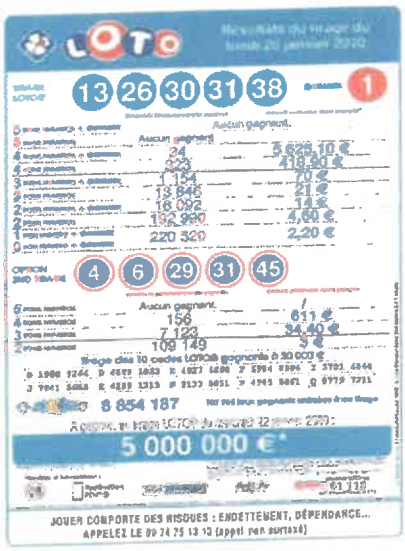

Exemplaire de franck.haili [Email:frank.haili@alpes-de-haute-provence.gouv.fr - IP:212.95.57.74]

ANNONCES LEGALES

672155

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE AU LIEU-DIT « LES BARMETTES ET PONT DU GAY » SUR LES COMMUNES DE BRAUX ET SAINT-BENOÎT

Une enquête publique est ouverte du lundi 20 janvier au mercredi 19 février 2020 inclus sur le territoire des communes de Braux et de Saint-Benoît pour la demande présentée par la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi visant à autoriser le renouvellement et l'extension d'exploiter la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » ainsi que l'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

Cette demande est sollicitée pour une durée de 30 ans à raison d'une production moyenne et maximale respectivement de 77 000 tonnes et 97 000 tonnes par an. La surface sollicitée pour exploiter cette carrière est de 6,93 hectares (ha) avec un périmètre d'extraction de 4,31 ha. La demande d'extension de cette carrière est d'une surface de 3 hectares. Une partie de la surface autorisée initialement (2,56 ha) sera rétrocédée. Ces installations sont répertoriées dans la nomenclature des installations classées sous le régime de l'autorisation, rubrique 2510-1 : exploitation d'une carrière et sous le régime de l'enregistrement, rubrique 2517-1 : station de transit de matériaux minéraux.

Toutes informations peuvent être sollicitées auprès de Monsieur Groizeleau – directeur adjoint environnement de la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi à l'adresse gwenael.groizeleau@colas.mm.com ou au 06.80.35.40.39.

Les pièces du dossier sont mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'Etat du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Braux et commune de Saint-Benoît. Un exemplaire papier de ce dossier d'enquête peut également être consulté :

- à la mairie de Braux : les lundi, mardi, jeudis de 9h à 12h, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h ;
- à la mairie de Saint-Benoît : les lundis et mercredis de 8h30 à 16h ;
- à la maire d'Annot : les lundis, mardi, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h ;
- à la mairie d'Ubraye : les lundis, mardis et de jeudis de 9h30 à 15h30 ;
- à la mairie d'Entrevaux : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Dans le même temps, des registres d'enquête, à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés aux mairies précitées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et propositions. Ces données peuvent être adressées par écrit, à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Braux (place de la mairie 04240 Braux) ou à la mairie de Saint-Benoît (le bourg 04240 Saint-Benoît) ou encore à l'adresse pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

Toute personne pourra consulter les observations dématérialisées sur le site internet des services de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet : publications/enquêtes publiques/liste de communes/commune de Braux et commune de Saint-Benoît.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

Monsieur Robert DANIEL, contrôleur divisionnaire des travaux publics à la retraite, désigné par Madame la Présidente du tribunal administratif de Marseille, en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie de Braux et de Saint-Benoît et recevra les observations écrites ou orales du public selon les modalités suivantes :

à la mairie de Braux :
- lundi 20 janvier 2020 de 9h à 12h
- jeudi 6 février 2020 de 9h à 12h

à la mairie de Saint-Benoît :
- mercredi 29 janvier 2020 de 9h à 12h
- mercredi 19 février 2020 de 13h à 16h

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et pendant un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement et sur le site internet des services de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet publications/ enquêtes publiques/liste de communes/commune de Braux et de Saint-Benoît ainsi qu'en mairie de Braux et de Saint-Benoît.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral portant autorisation ou refus de l'autorisation d'exploitation, d'extension et d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

PUBLIEZ
VOS ANNONCES LÉGALES SUR
www.laprovence-legales.com
SAISIE DE VOS ANNONCES EN LIGNE
PAIEMENT SÉCURISÉ PAR CARTE BANCAIRE
RÉCEPTION IMMÉDIATE DE VOTRE ATTESTATION DE PARUTION
Contact : avis@laprovence-legales.com
Tél : 04 91 84 80 19
La Provence

VIE DES SOCIETES

672044

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 décembre 2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : E.D.E
Forme : Société civile immobilière
Capital social : 500 euros
Siège social : 1324 avenue de l'amandier, 84000 AVIGNON
Objet social : - Acquisition,administration et exploitation par bail, location de tous biens immobiliers. -Aliénation du ou des immeubles devenus inutiles - Réalisation de toutes opérations financières, mobilières, immobilières
Gérance : M. Ilkay DEGIRMENCI demeurant 730 AVENUE DE L'AMANDIER, 84000 AVIGNON
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON

APPEL D'OFFRES

672019

SFHC

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

ORGANISME ACHETEUR
Société Française des Habitations Economiques (13)
Mickael SEROPIAN
13547 Aix en Provence Cedex 4
Tel : +33 413570466. E-mail : mickael.seropian@groupe-arcade.com

OBJET DU MARCHÉ : Travaux de décontamination, dépigeonnage et isolation des combles perdus de la résidence Le Tiben (13270-Fos sur Mer)

TYPE DE MARCHÉ : Travaux

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée - ouverte

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : Mercredi 29 janvier 2020 - 12:30

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 23 décembre 2019

670159

LES THUILES - Hôtel de ville
Place Fernand Gilly - 04400 LES THUILES

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

MAIRIE LES THULES 04400 LES THULES

LA COMMUNE MET À DISPOSITION DES LOCAUX SITUÉS AU CENTRE DU VILLAGE, POUR UNE ACTIVITÉ ANNUELLE :
BAR Licence IV comprise.
EPICERIE MULTISERVICES

Les cahiers des charges présentant les modalités de dépôt de candidature sont à retirer à la mairie

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Le 10 Janvier 2020 à 17 heures

La Provence Marchés Publics
Une solution 100% efficace : Ergonomique, Simple d'utilisation, Assistance téléchargement, Mobile à toute vos procédures et échanges
ACHETEURS PUBLICS, OPTEZ POUR
www.laprovencemarchespublics.com

671741

Sacogiva

AVIS DE MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER DE 62 LOGEMENTS COLLECTIFS EN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

POUVOIR ADJUDICATEUR : SACOGIVA (S.A. de Construction et de Gestion Immobilière de la Ville d'Aix-en- Provence) 6 bis rue de la Molle CS 70635, F - 13626 Aix-en-Provence cedex 1

LES OFFRES OU LES DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES : par voie électronique via : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_eleAYFm7G7&v=1&sel ected=0

INTITULÉ ATTRIBUÉ AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR : Résidence ANTARES - Construction de 62 logements collectifs situés rue Fresse de Monval / rue Pierre Ambroggiani - ZAC de la Haute Duranne à Aix en Provence.

TYPE DE MARCHÉ : Travaux
Lieu principal d'exécution : ZAC de La Haute Duranne à Aix en Provence (13290)

DESCRIPTION DES LOTS :
Lot n° 3 - TRAITEMENT DES FACADES - Code PV additionnel 45262650 - Code NUTS FRL04
Lot n° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES - Code(s) CPV additionnel(s) 45421000 / 45421100 /45421143 Code NUTS FRL04
Lot n° 6 - SERRURERIE - Code(s) CPV additionnel(s) 45340000 / 45341000 / 45421148 / 45222210 - Code NUTS FRL04

DÉLAI D'EXÉCUTION : 18 mois à compter de la notification du marché Type de procédure : Appel d'offres ouvert Le présent marché est divisé en lots : oui.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : se référer au dossier de consultation téléchargeable sur le site achatpublic.com

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : se référer au dossier de consultation téléchargeable sur le site achatpublic.com

UNE ENCHÈRE ÉLECTRONIQUE SERA FAITE : non

CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION : téléchargeable sur le site achatpublic.com

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 06 février 2020 à 17h

DÉLAI MINIMUM PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE EST TENU DE MAINTENIR SON OFFRE : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence, 40 boulevard Carnot, F - 13100 Aix-en-Provence, adresse internet : http://www.justice.gouv.fr/

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 18 décembre 2020

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :
Maison de l'Emploi de Marseille - 4-10 rue des Consuls - 13002 MARSEILLE - Tel : 04 65 15 16 30

OBJET DU MARCHE : « Centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi»
Dans le cadre du dispositif « Centrale de Mobilité », il s'agira de mettre en œuvre l'ensemble des actions à destination des publics : aides pédagogiques et matérielles. Cette action est menée en lien avec les intermédiaires de l'Emploi sur le périmètre de Marseille, Septèmes-les-Vallons, Allauch, Plan-de-Cuques.

LIEU OU L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER DE CONSULTATION : le cahier des charges est à télécharger sur le site de la Maison de l'emploi de Marseille : www.mdemarseille.fr ou à demander à l'adresse suivante : alnardone@mdemarseille.fr

LES DOSSIERS DEVRONT PARVENIR SOUS ENVELOPPE CACHETÉE À L'ADRESSE SUIVANTE :
Maison de l'Emploi de Marseille - 4-10 rue des Consuls - 13002 MARSEILLE à l'attention de Jocelyne Pommier ET par mail : alnardone@mdemarseille.fr
COPIE à : jpommier@mdemarseille.fr

DATE LIMITE DES OFFRES : 13 Janvier 2020 à 16h. 672016

672174

AVIS DE MARCHÉ APPEL D'OFFRE

Département de publication: 04

LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE UN APPEL À LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR
NOM ET ADRESSES:
Provence Alpes Agglomération,
4 rue Klein,
04000 Digne les Bains,

CODE NUTS: FRL01

ADRESSE DU PROFIL ACHETEUR:
http://provence-alpes-agglo.sudest-marchespublics.com

LES DOCUMENTS DU MARCHÉ SONT DISPONIBLES GRATUITEMENT EN ACCÈS DIRECT NON RESTREINT ET COMPLET, À L'ADRESSE SUIVANTE :
http://provence-alpes-agglo.sudest-marchespublics.com

ADRESSE À LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES:
http://provence-alpes-agglo.sudest-marchespublics.com

LES OFFRES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE:
http://provence-alpes-agglo.sudest-marchespublics.com

OBJET DU MARCHÉ: Prestation de nettoyage des locaux de bâtiments communautaires et fournitures associées

CODE CPV PRINCIPAL :
Descripteur principal: 90911200-8: Services de nettoyage de bâtiments.

TYPE DE MARCHÉ: Fournitures Courantes et Services

CE MARCHÉ EST DIVISÉ EN LOTS : Oui
Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

LOT N°1: Bâtiments divers Digne les Bains.
Code CPV principal : 90911200.
Lieu principal d'exécution : Digne les Bains
Description des prestations: Prestation de nettoyage des locaux de bâtiments communautaires divers et fournitures associées à Digne les Bains
Critères d'attribution: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
Montants Mini/Maxi :
Mini: 200 000 EUR HT
Maxi: 800 000 EUR HT.
Durée de l'accord-cadre: 48 mois
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non
Des variantes seront prises en considération : non
Options : non

LOT N°2: Bâtiments petite enfance Digne les Bains.
Code CPV principal : 90911200.
Lieu principal d'exécution: Digne les Bains
Description des prestations: Prestation de nettoyage des locaux de bâtiments petite enfance communautaires et fournitures associées
Critères d'attribution: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
Montants Mini/Maxi :
Mini: 70 000 EUR HT
Maxi: 400 000 EUR HT.
Durée en mois : 48
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non
Des variantes seront prises en considération : non
Options : non

LOT N°3: Bâtiments divers Château-Arnoux-Saint-Auban.
Code CPV principal : 90911200.
Lieu principal d'exécution: Château Arnoux Saint Auban
Description des prestations: Prestation de nettoyage des locaux de Bâtiments communautaires divers et fournitures associées à Château-Arnoux-Saint-Auban
Critères d'attribution: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché
Montants Mini/Maxi :
Mini: 5 000 EUR HT
Maxi: 50 000 EUR HT.
Durée en mois : 48
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non
Des variantes seront prises en considération : non
Options : non

PROCÉDURE
Type de procédure: Accord cadre allotissement mono attributaire passé selon la procédure de l'appel d'offre ouvert.

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre allotit.

Accord-cadre avec un seul opérateur

INFORMATION SUR LA NÉGOCIATION: NON AUTORISEE

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES: 31 janvier 2020 à 16:00

LANGUE POUVANT ÊTRE UTILISÉE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION: français

DÉLAI MINIMAL PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE EST TENU DE MAINTENIR SON OFFRE: 180 jours à compter de la date de remise de offres.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS: 23 décembre 2019

L'avis officiel et complet a été publié au BOAMP et au JOUE

Exemplaire de franck.halli [Email:frank.halli@alpes-de-haute-provence.gouv.fr - IP:212.95.67.77]

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Mardi 21 Janvier 2020
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet de Département

ANNONCES LEGALES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE
AU LIEU-DIT « LES BARMETTES ET PONT DU GAY » SUR LES COMMUNES DE BRAUX ET SAINT-BENOIT

Une enquête publique est ouverte du lundi 20 janvier au mercredi 19 février 2020 inclus sur le territoire des communes de Braux et de Saint-Benoît pour la demande présentée par la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi, visant à autoriser le renouvellement et l'extension d'exploiter la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » ainsi que l'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

Cette demande est sollicitée pour une durée de 30 ans à raison d'une production moyenne et maximale respectivement de 77 000 tonnes et 97 000 tonnes par an. La surface sollicitée pour exploiter cette carrière est de 6,93 hectares (ha) avec un périmètre d'extraction de 4,31 ha. La demande d'extension de cette carrière est d'une surface de 3 hectares. Une partie de la surface autorisée initialement (2,56 ha) sera rétrocédée. Ces installations sont répertoriées dans la nomenclature des installations classées sous le régime de l'autorisation, rubrique 2510-1 : exploitation d'une carrière et sous le régime de l'enregistrement, rubrique 2517-1 : station de transit de matériaux minéraux.

Toutes informations peuvent être sollicitées auprès de Monsieur Grolzeleau – directeur adjoint environnement de la société Colas Midi Méditerranée - établissement Cozzi à l'adresse gwenael.grolzeleau@colas.mm.com ou au 06.60.35.40.39.

Les pièces du dossier sont mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'Etat du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Braux et commune de Saint-Benoît. Un exemplaire papier de ce dossier d'enquête peut également être consulté :

- à la mairie de Braux : les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h ;
- à la mairie de Saint-Benoît : les lundis et mercredis de 8h30 à 16h ;
- à la mairie d'Annot : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h ;
- à la mairie d'Ubraye : les lundis, mardis et de jeudis de 9h30 à 15h30 ;
- à la mairie d'Entrevaux : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Dans le même temps, des registres d'enquête, à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés aux mairies précitées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et propositions. Ces données peuvent être adressées par écrit, à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Braux (place de la mairie 04240 Braux) ou à la mairie de Saint-Benoît (le bourg 04240 Saint-Benoît) ou encore à l'adresse pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

Toute personne pourra consulter les observations dématérialisées sur le site internet des services de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet : publications/enquêtes publiques/liste de communes/commune de Braux et commune de Saint-Benoît.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

Monsieur Robert DANIEL, contrôleur divisionnaire des travaux publics à la retraite, désigné par Madame la Présidente du tribunal administratif de Marseille, en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie de Braux et de Saint-Benoît et recevra les observations écrites ou orales du public selon les modalités suivantes :
à la mairie de Braux :
- lundi 20 janvier 2020 de 9h à 12h
- jeudi 6 février 2020 de 9h à 12h
à la mairie de Saint-Benoît :
- mercredi 29 janvier 2020 de 9h à 12h
- mercredi 19 février 2020 de 13h à 16h

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et pendant un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement et sur le site Internet des services de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet publications/ enquêtes publiques/liste de communes/commune de Braux et de Saint-Benoît ainsi qu'en mairie de Braux et de Saint-Benoît.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral portant autorisation ou refus de l'autorisation d'exploitation, d'extension et d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

VIE DES SOCIETES

GAEC agricole Capri Reve
La Pourcine, 04300 Limans
824822092 RCS Manosque

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 décembre 2019, les associés du GAEC Capri Reve ont décidé du transfert du siège social de La Pourcine, 04300 Limans à La Devine, 05400 Manosque.

Pour Avis
Les Gérants

CERFRANCE

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
LE JARDIN DES HAUTINS
SIÈGE SOCIAL : 292 Chemin des Hautins 73420 MERY
Société civile au capital de 89 270,00 euros
791 600 378 RCS CHAMBERY

Suivant ASSP du 05/12/2019, la société susvisée a pris les décisions suivantes :
- Transfert du siège social au 3308 Route de Riez 04500 ALLEMAGNE EN PROVENCE
- Augmentation du capital social pour le porter à la somme de 114 770,00 euros.
- Modification de la dénomination sociale : O SAVEURS D'ALLEMAGNE EN Pce
Mention faite au RCS de Manosque.

Pour avis, le gérance

La Provence Marchés Publics

NOUVEL OUTIL de dématérialisation pour vos appels d'offres

ACHETEURS PUBLICS, OPTEZ POUR
www.laprovencemarchespublics.com

pour améliorer la qualité & la compétitivité de vos offres.

UNE SOLUTION 100% EFFICACE :
- Ergonomique
- Simple d'utilisation
- Assistance rédactionnelle
- Sécurise & facilite vos procédures et échanges

La Provence Marchés Publics

Contact : Frédéric Landercy
04 91 84 46 45 - Fl.landercy@laprovence-medias.fr

PUBLIEZ
VOS ANNONCES LÉGALES SUR
www.laprovence-legales.com
Contact : avis@laprovence-legales.com
Tél : 04 91 84 80 19
La Provence

SAISIE DE VOS ANNONCES EN LIGNE
PAIEMENT SÉCURISÉ PAR CARTE BANCAIRE
RÉCEPTION IMMÉDIATE DE VOTRE ATTESTATION DE PARUTION

MODULA DEMAT

Dématérialisation

MODULA DÉMAT, PARTENAIRE DE LA PROVENCE

Cette société spécialisée a mis en place une plateforme pour permettre aux acheteurs de publier leurs avis de publicité. Elle veille à son bon fonctionnement

Société spécialisée dans la dématérialisation des marchés publics, Modula Démat travaille en partenariat avec La Provence, en proposant une solution complète de publication et dématérialisation des marchés publics accessible sur https://www.laprovencemarchespublics.com. Cette plateforme permet aux acheteurs de rédiger et publier leurs avis de publicité en utilisant les formulaires officiels et de couvrir toutes leurs obligations légales en matière de dématérialisation des marchés publics.

Depuis le 1er octobre 2018, la réponse électronique aux marchés publics est devenue une obligation légale. « Dans ce contexte, nous accompagnons les donneurs d'ordres publics dans cette transition vers le tout numérique », assure le responsable de l'entreprise, Sébastien Cochegrue.

En effet, depuis cette date, la dématérialisation de la commande publique concerne toutes les procédures d'achat à partir de 25 000 € hors taxe. Concrètement cela recouvre : la mise à disposition des documents de consultation ; la transmission des candidatures et des offres ; tous les échanges avec les entreprises ainsi que les notifications des décisions.

Aujourd'hui, 80 % des entreprises estiment que la conservation et l'archivage des documents sous format électronique relève d'un enjeu majeur. Pourtant, 64 % d'entre elles ne sont pas encore équipées d'un système de gestion électronique de document (GED).

Qu'est-ce que la dématérialisation ?

Cela consiste à gérer de façon totalement électronique des données ou des documents (courriers, contrats, factures, brochures, contenus techniques, supports administratifs...) qui transitent au sein d'une organisation, notamment dans le cadre d'échanges avec ses clients, fournisseurs et partenaires. La dématérialisation entre dans le champ d'une politique « zéro papier », c'est le remplacement des documents papier par des documents électroniques.

La mise en place d'une solution de gestion électronique de document optimise l'intégration, l'organisation, la gestion et la récupération de ces derniers au format papier au sein de votre système d'information.

D.A

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Etablissement COZZI
Carrière des Barmettes
et Pont du GAY
Tél: 04.92.83.22.02.
INTERDICTION
DE PENETRER

Mairie

ANNEXE 4

DIRECTION DE LA CITOYENNETe
ET DE LA LEGALITE
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement
Affaire suivie par Magali Roussel
☎ 04 92 36 72 72

ATTESTATION D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique relative à la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière située au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » à Braux et à Saint-Benoît et demande d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

MAITRE D'OUVRAGE : Société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas

Je soussigné, maire de la commune de Saint Benoît atteste que l'avis d'enquête publique relatif à la demande de permis de construire présentée par la société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas a été affiché sur le ~~ou les~~ panneaux d'affichage public à compter du Vendredi ~~(à compléter)~~ 3 Janvier 2020 au 20 Février 2020.

~~et jusqu'au~~ *(à compléter)*

Date : Le 26 Février 2020.

Signature et cachet de la collectivité :

Le Maire
Maurice LAUGIER.

MAIRIE DE SAINT-BENOIT

DIRECTION DE LA CITOYENNETe
ET DE LA LEGALITE
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement
Affaire suivie par Magali Roussel
☎04 92 36 72 72

ATTESTATION D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique relative à la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière située au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » à Braux et à Saint-Benoît et demande d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

MAITRE D'OUVRAGE : Société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas

Je soussigné, maire de la commune de BRAUX atteste que l'avis d'enquête publique relatif à la demande de permis de construire présentée par la société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas a été affiché sur le ou les panneaux d'affichage public à compter du 4 janvier *(à compléter)* 2020

et jusqu'au 19 Fevrier *(à compléter)* 2020

Date : 19 Fevrier 2020

Signature et cachet de la collectivité :

MAIRIE DE BRAUX
04860
Alpes de Hte Provence

DIRECTION DE LA CITOYENNETe
ET DE LA LEGALITE
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement
Affaire suivie par Magali Roussel
04 92 36 72 72

ATTESTATION D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique relative à la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière située au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » à Braux et à Saint-Benoît et demande d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

MAITRE D'OUVRAGE : Société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas

Je soussigné, maire de la commune de ANNOT atteste que l'avis d'enquête publique relatif à la demande de permis de construire présentée par la société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas a été affiché sur le ou les panneaux d'affichage public à compter du 02/01/2020 *(à compléter)*

et jusqu'au 19/02/2020 *(à compléter)*

Date : 20/02/2020

Signature et cachet de la collectivité :

Jean BALLESTER
Maire d'Annot

COMMUNE D'ANNOT
04240 Alpes de Hte-Provence

DIRECTION DE LA CITOYENNETe
ET DE LA LEGALITE
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement
Affaire suivie par Magali Roussel
☎ 04 92 36 72 72

ATTESTATION D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique relative à la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière située au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » à Braux et à Saint-Benoît et demande d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

MAITRE D'OUVRAGE : Société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas

Je soussigné, maire de la commune de UBRAYE atteste que l'avis d'enquête publique relatif à la demande de permis de construire présentée par la société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas a été affiché sur le ou les panneaux d'affichage public à compter du 2 Janvier 2020 *(à compléter)*

et jusqu'au 19 Janvier 2020 *(à compléter)*

Date : 20/02/2020

Signature et cachet de la collectivité :

MAIRIE D'UBRAYE ★ ALPES DE HAUTE PROVENCE ★

Claude ROUSTAN
Maire d'UBRAYE

DIRECTION DE LA CITOYENNETe
ET DE LA LEGALITE
Bureau des Affaires Juridiques
et du Droit de l'Environnement
Affaire suivie par Magali Roussel
☎04 92 36 72 72

ATTESTATION D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique relative à la demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière située au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » à Braux et à Saint-Benoît et demande d'installation d'une station de transit de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

MAITRE D'OUVRAGE : Société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas

Je soussigné, maire de la commune de ENTREVAUX atteste que l'avis d'enquête publique relatif à la demande de permis de construire présentée par la société Colas Midi Méditerranée – établissement Colas a été affiché sur le ou les panneaux d'affichage public à compter du 2 Janvier 2020 *(à compléter)*

et jusqu'au 20 Février 2020 *(à compléter)*

Date : 20 Février 2020

Signature et cachet de la collectivité :

MAIRIE D'ENTREVAUX
Alpes de Haute Provence